

PALMARÈS 2020 DES DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI :

LE GROUPE PSA CONSERVE LA TÊTE DU CLASSEMENT, DEVANT SAFRAN ET LE GROUPE VALEO
LES DEUX PREMIERS DÉPOSANTS SONT AU DESSUS DES 1 000 DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉS

LA RECHERCHE PUBLIQUE ACCROIT SA PRÉSENCE

3 ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE PRÉSENTES DANS LE TOP 50

GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ N°1 DE LA CATÉGORIE « ETI »

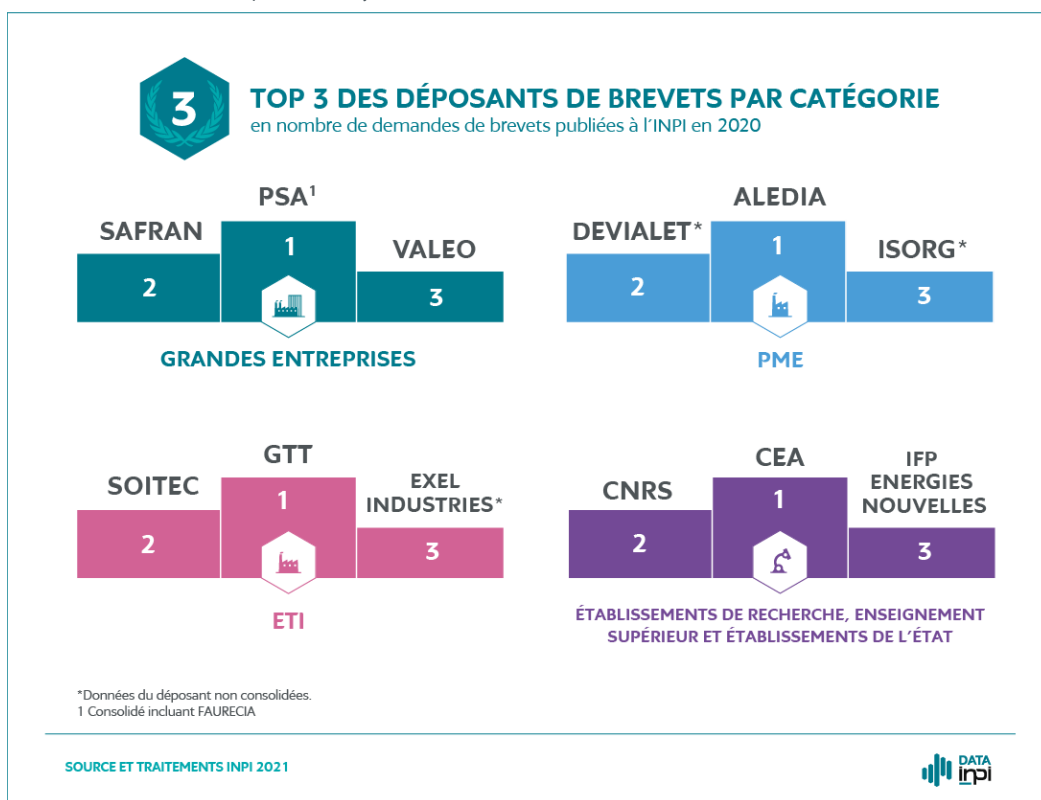
ALEDIA N°1 DE LA CATÉGORIE « PME »

LE CEA N°1 DE LA CATÉGORIE ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE L'ÉTAT
LE GROUPE PSA, SAFRAN ET LE CNRS TRÈS ACTIFS DANS LA COLLABORATION RECHERCHE/INDUSTRIE

L'INPI publie le palmarès 2020 des principaux déposants de brevets*. Cette nouvelle édition met notamment en lumière les grandes entreprises qui investissent dans l'innovation comme le Groupe PSA**, Safran et le Groupe Valeo, les trois premiers du classement. Parmi les 50 premiers déposants de brevets figurent 13 organismes de recherche publique, un chiffre en hausse cette année, mais aussi 3 entreprises de taille intermédiaire.

* Les publications correspondent aux demandes déposées entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 juin 2019

** Groupe PSA devenu Stellantis depuis le 1^{er} janvier 2021



« Cette édition 2020 du palmarès des déposants de brevets en France – qui, compte tenu des 18 mois de décalage entre dépôt et publication des brevets, n'inclut pas encore la période de crise sanitaire que nous traversons – est une fois encore largement dominée par les grands groupes, pour qui stratégie d'innovation et stratégie de propriété industrielle sont indissociables. Les grands acteurs de l'économie française s'affichent naturellement en tête, et notamment, aux tous premiers rangs, ceux du transport.

Fait encourageant : la place de la recherche publique progresse par rapport à 2019. Pour mieux appréhender la réalité des projets collaboratifs entre acteurs publics de la recherche et entreprises, l'INPI, pour la deuxième fois cette année, a observé les co-dépôts de brevets entre recherche et industrie. Une bonne connaissance du lien public/privé est en effet nécessaire, car nous savons que ces projets communs sont souvent porteurs d'innovations susceptibles d'apporter des ruptures technologiques majeures, et par conséquent d'importantes retombées économiques. C'est précisément pour accompagner ces acteurs et pour simplifier leur coopération sur le volet propriété intellectuelle que l'INPI a lancé, en 2020, le programme « Alliance PI ». Son objectif ? Fluidifier, renforcer et pérenniser les relations entre public et privé et sécuriser les résultats de leur recherche, par l'utilisation de pratiques de propriété industrielle pertinentes, solides et équilibrées. Il est au cœur des missions de l'INPI d'armer tous les acteurs de notre économie, des plus grandes aux plus petites structures, à un même niveau de connaissance et d'utilisation de la propriété industrielle. Gageons que cet accompagnement sur-mesure, couplé aux évolutions du cadre juridique modifié par la loi Pacte du 22 mai 2019, facilitera la conclusion de partenariats solides et pérennes et l'émergence de nombreuses innovations françaises.» commente **Pascal Faure, Directeur général de l'INPI**.

Les deux premiers déposants au-dessus des 1 000 demandes de brevets publiées

Le Groupe PSA conserve la tête du classement, 1^{ère} place regagnée en 2019, après l'avoir perdue au profit du Groupe Valeo entre 2016 et 2018. Avec **1 239 demandes de brevets publiées** (contre 1 183 en 2019), son nombre de demandes de brevets publiées augmente de plus de 4 % cette année.

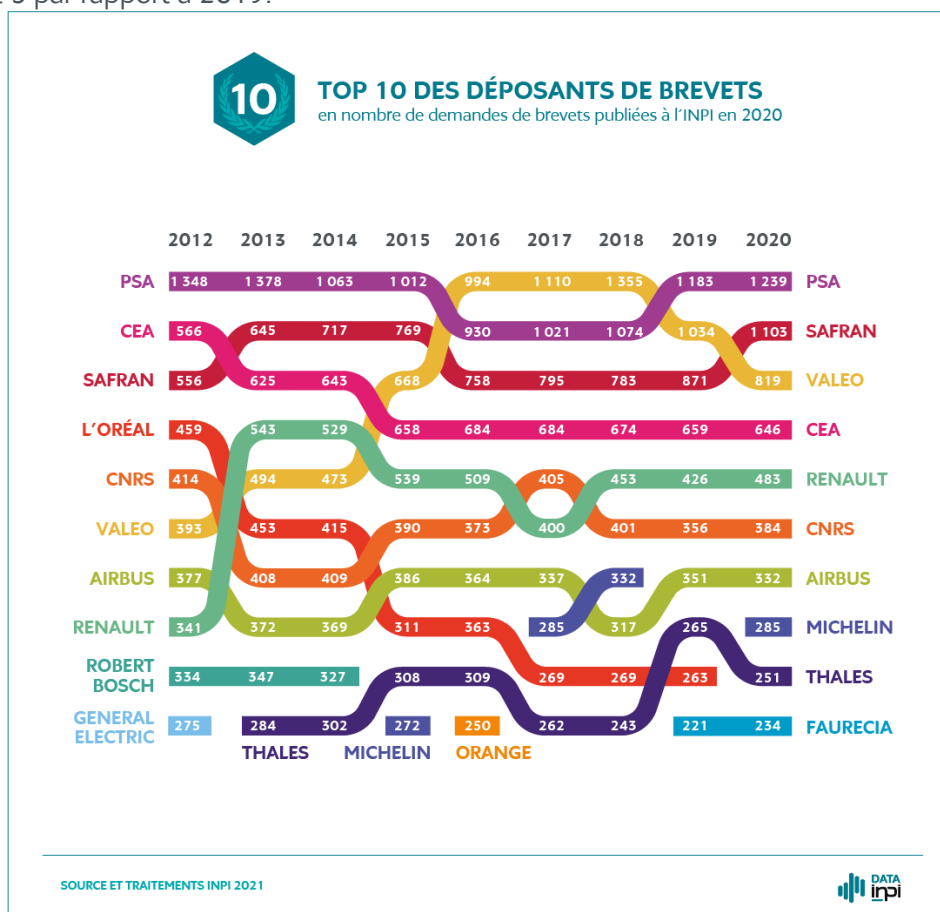
Safran gagne une place et passe au deuxième rang avec **1 103 demandes publiées en 2020** (contre 871 en 2019), soit une augmentation de plus de 26 %.

Ces deux premiers déposants sont au-dessus des 1 000 demandes de brevets publiées en 2020.

La **3^e place** est occupée par **le Groupe Valeo avec 819 demandes publiées** (contre 1034 en 2019).

Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (**CEA**) conserve la **4^e place** avec **646 demandes publiées en 2020** (659 en 2019). **Le Groupe Renault** est à la **5^e place du classement**, avec **483 demandes de brevets** publiées, contre 426 l'année précédente, soit une augmentation de plus de 13 %.

Pour la cinquième année consécutive, les quatre premiers déposants restent inchangés, avec une inversion des rangs 2 et 3 par rapport à 2019.



Trois entreprises de taille intermédiaire dans le Top 50

Comme l'an dernier, trois entreprises de taille intermédiaire (ETI¹) figurent parmi les 50 premiers déposants de brevets à l'INPI (contre deux en 2017 et 2018) :

- **Gaztransport et Technigaz (GTT)**, société d'ingénierie navale des Yvelines, spécialisée dans la conception de systèmes de stockage et de transport des gazs liquéfiés, déjà présente dans le palmarès l'an dernier, **se classe à la 30^e place** (+1 place, 58 demandes publiées comme en 2019)
- **Le Groupe Soitec**, spécialiste de la production de matériaux semi-conducteurs, présent dans le palmarès depuis 2017, **est à la 48^e place** (-9 places, 30 demandes publiées contre 35 l'an dernier)
- **Exel Industries**, spécialisée dans la pulvérisation agricole et industrielle, **entre au palmarès à la 49^e place** (29 demandes publiées).

La recherche publique davantage présente

13 établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) sont présents dans le palmarès des principaux déposants (contre 10 l'an dernier).

Les trois premiers établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État du classement sont :

- **Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)** qui se maintient à la **4^e place** (avec 646 demandes publiées, contre 659 en 2019)
- **Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS)** conserve sa **6^e place** (384 demandes publiées, contre 356 en 2019)
- **IFP Energies nouvelles** se classe à la **15^e place** (-2 places, 198 demandes publiées contre 190 l'an dernier).

8 nouveaux entrants dans le Top 50 des déposants, dont cinq établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État :

- Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement : 42 demandes publiées - 35^e place
- Amadeus : 40 demandes publiées - 37^e place
- Université Grenoble Alpes : 40 demandes publiées - 37^e place
- Institut Mines Télécom : 33 demandes publiées - 42^e place
- Institut polytechnique de Bordeaux : 33 demandes publiées - 42^e place
- Soletanche Freyssinet – Vinci Construction : 32 demandes publiées - 44^e place
- Institut polytechnique de Grenoble : 31 demandes publiées - 45^e place
- Exel Industries : 29 demandes publiées - 49^e place

Une concentration de plus en plus importante

Depuis le début de l'existence de ce palmarès, la concentration des 50 premiers déposants de brevets ne cesse d'augmenter. Ils représentaient 33,1 % des demandes publiées en 2004 (première année du palmarès), 47,7 % des demandes publiées en 2009 ans et représentent plus de la moitié l'ensemble des demandes de brevets depuis 3 ans : 52.5 % en 2018 ; 52 % en 2019 ; 54,8 % en 2020.

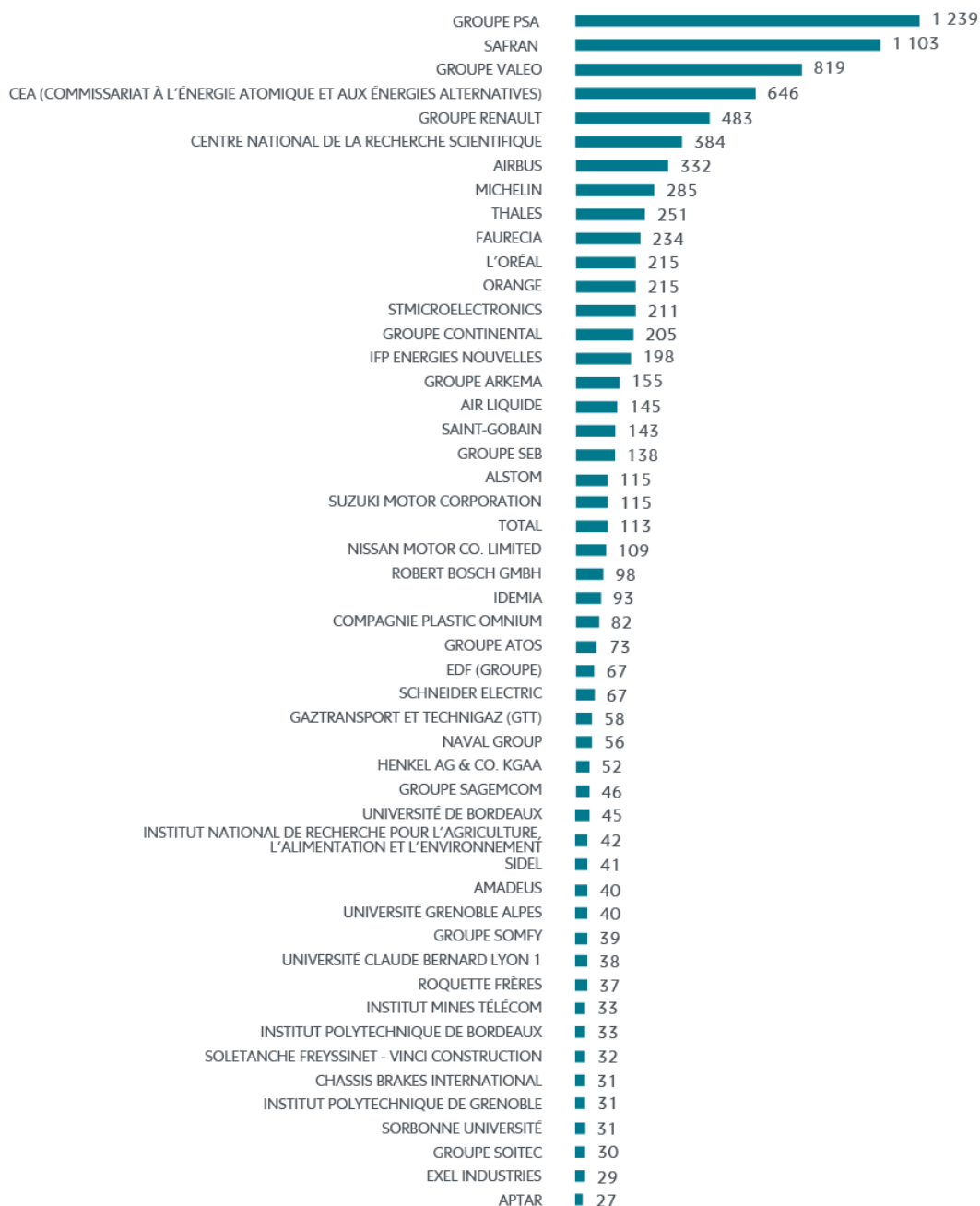
¹ Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

PALMARÈS DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020



PALMARÈS DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS

en nombre de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020



SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021





TOP 10 DES ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE DÉPOSANTES DE BREVETS

en nombre de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020

NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ (GTT)	58
GROUPE SOITEC	30
EXEL INDUSTRIES*	29
TRÈVES PSI	25
NOVARES FRANCE	23
POCLAIN HYDRAULICS INDUSTRIE*	20
TESCA FRANCE*	18
CENTRE TECHNIQUE DES INDUSTRIES MÉCANIQUES (CETIM)*	16
LATÉCOÈRE*	15
IXBLUE*	14

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021



Les ETI qui constituent ce Top 10 cumulent **248 demandes publiées en 2020**.

Elles couvrent des activités très larges, du transport de gaz naturel liquéfié à l'équipement automobile, en passant par la pulvérisation agricole et industrielle.

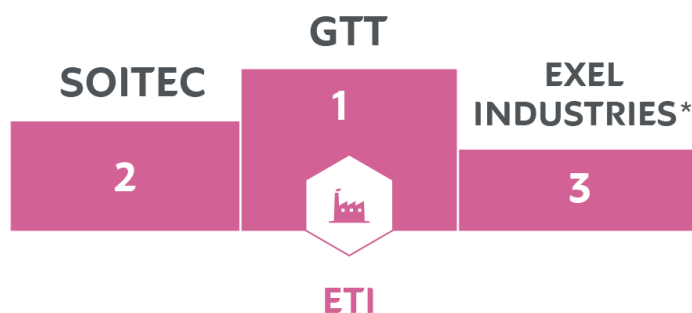
La région Île-de-France est la région où ces entreprises déposent majoritairement.

Gaztransport et Technigaz (GTT), société d'ingénierie navale des Yvelines, conserve sa 1^{ère} place des entreprises de taille intermédiaires (ETI), avec 58 demandes de brevets en 2020 (comme l'an dernier).



TOP 3 DES ETI DÉPOSANTES DE BREVETS

en nombre de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020



*Données du déposant non consolidées.

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021





TOP 10 DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DÉPOSANTES DE BREVETS

en nombre de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020

NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020
ALEDIA	18
DEVIALET*	17
ISORG*	15
SUPERGRID INSTITUTE*	14
FONDATION B-COM*	13
INSTITUT DE RECHERCHE TECHNOLOGIQUE JULES VERNE*	12
ADOCIA	11
EUROPÉENNE DE BIOMASSE*	10
BLADE*	9
FOGALE NANOTECH*	9
MGA TECHNOLOGIES*	9

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021



Les 10 premières PME déposantes de brevets à l'INPI cumulent **137 demandes publiées en 2020**.

Les activités de ces PME sont très variées : LED, enceintes audio, biotechnologie, nanotechnologie, géolocalisation, etc.

La région Auvergne-Rhône-Alpes est la région où ces entreprises déposent majoritairement.

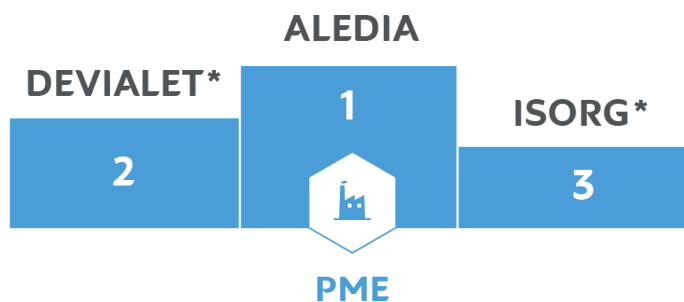
Aledia, entreprise grenobloise spécialisée dans les technologies LED, est à la tête du classement « PME », avec 18 demandes de brevets publiées en 2020.

Devialet, société de haute technologie dans le domaine de la musique, lauréate des Trophées INPI 2013 dans la catégorie brevet et membre du Next 40 promotions 2020 et 2021, fait son entrée dans le Top 10 des PME.



TOP 3 DES PME DÉPOSANTES DE BREVETS

en nombre de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020



*Données du déposant non consolidées.

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021



Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) N°1 des déposants de la catégorie « Etablissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'état » (RESE)

 TOP 10 DES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET D'ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT DÉPOSANTS DE BREVETS en nombre de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020			
RANG 2019	RANG 2020	NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020
4	4	CEA (COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES)	646
6	6	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	384
13	15	IFP ÉNERGIES NOUVELLES	198
25	28	EDF (GROUPE)	67
49	31	NAVAL GROUP	56
35	34	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX	45
NC	35	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT	42
NC	37	UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES	40
38	40	UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1	38
NC	42	INSTITUT MINES TÉLÉCOM	33
NC	42	INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX	33

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021

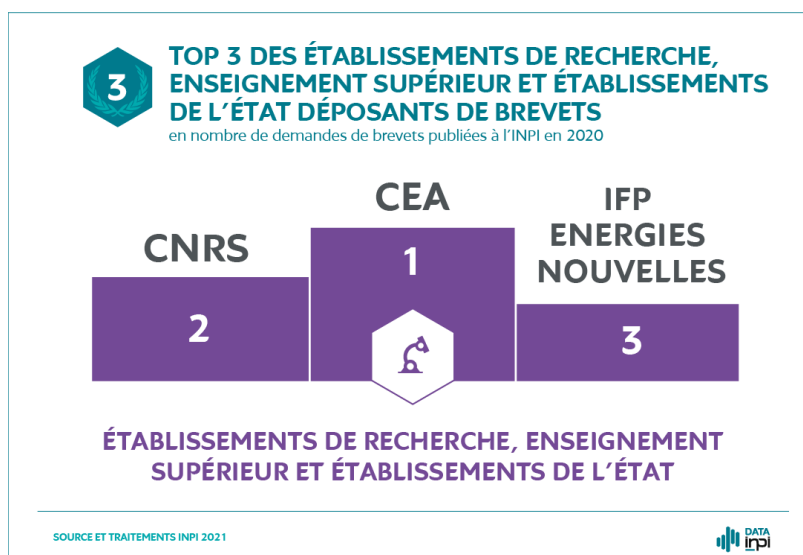


Les dix premiers établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'Etat de ce classement **cumulent, chaque année depuis 2018, plus de 1 500 demandes de brevets publiées.**

Ils se situent entre le 4e et le 42e rang du palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2020.

La région Île-de-France est la région où ces établissements déposent majoritairement.

Les quatre premiers déposants de ce classement (CEA, CNRS, IFP Energies Nouvelles et EDF) sont identiques à ceux de l'année dernière.



Collaboration recherche/industrie :

- le CNRS N°1 des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État déposants en co-dépôt avec des entreprises
- le Groupe PSA N°1 des entreprises déposantes en co-dépôt avec des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État
- la PME Supergrid Institute présente dans le Top 10 des co-dépôts entreprises/recherche publique

Pour la deuxième fois cette année, l'INPI s'est penché sur les co-dépôts recherche/industrie.



TOP 10 DES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET D'ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT DÉPOSANTS DE BREVETS EN CO-DÉPÔT AVEC DES ENTREPRISES

en nombre de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020

NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020	DONT DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020 CO-DÉPOSÉES	DONT DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020 CO-DÉPOSÉES AVEC DES ENTREPRISES	% DE DEMANDES DE BREVETS CO-DÉPOSÉES SUR L'ENSEMBLE DES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020 DE CHAQUE DÉPOSANT	% DE DEMANDES DE BREVETS CO-DÉPOSÉES AVEC DES ENTREPRISES SUR L'ENSEMBLE DES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020 DE CHAQUE DÉPOSANT	% DE DEMANDES DE BREVETS CO-DÉPOSÉES AVEC DES ENTREPRISES SUR L'ENSEMBLE DES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020 CO-DÉPOSÉES DE CHAQUE DÉPOSANT
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	384	345	167	89,8 %	43,5 %	48,4 %
CEA (COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES)	646	111	73	17,2 %	11,3 %	65,8 %
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1	38	34	25	89,5 %	65,8 %	73,5 %
UNIVERSITÉ DE BORDEAUX	45	44	22	97,8 %	48,9 %	50,0 %
IFP ÉNERGIES NOUVELLES	198	19	17	9,6 %	8,6 %	89,5 %
INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX	33	32	16	97,0 %	48,5 %	50,0 %
INSTITUT MINES TELECOM	33	23	13	69,7 %	39,4 %	56,5 %
UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES	40	39	14	97,5 %	35,0 %	35,9 %
AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ	25	21	13	84,0 %	52,0 %	61,9 %
INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE LYON*	20	17	12	85,0 %	60,0 %	70,6 %
INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT	42	30	12	71,4 %	28,6 %	40,0 %

Note : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe. Une demande de brevet issue d'une collaboration recherche/industrie est une demande de brevet avec au moins un déposant établissement de Recherche, d'Enseignement Supérieur ou d'établissement de l'État avec au moins un déposant étant une entreprise (grande entreprise ou ETI ou PME). Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir *infra*. Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI. L'adresse prise en compte est celle des déposants. Une petite et moyenne entreprise (PME) est une entreprise qui a moins de 250 salariés, et qui a un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 45 millions d'euros.

Notes de lecture : 89,8 % (soit 345/384) des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 émanant du Centre national de la recherche scientifique sont co-déposées. 43,5 % (soit 167/384) des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 émanant du Centre national de la recherche scientifique sont co-déposées avec au moins une entreprise. 48,4 % (soit 167/345) des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 co-déposées émanant du Centre national de la recherche scientifique sont co-déposées avec au moins une entreprise.

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021



Les deux premiers établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État déposants de brevets en co-dépôt avec des entreprises sont identiques à ceux de l'an dernier :

- le Centre national de la recherche scientifique (**CNRS**) avec 167 demandes publiées (contre 158 demandes en 2019)
- le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (**CEA**) avec 73 demandes de brevets publiées (contre 67 demandes en 2019).

Sept établissements d'enseignement supérieur public sont présents dans ce Top 10. Leur volume de demandes de brevets publiées est plus faible que les autres établissements mais leur part de co-dépôt est plus importante (près de 80 % en 2020).



TOP 10 DES ENTREPRISES DÉPOSANTES DE BREVETS EN CO-DÉPÔT AVEC DES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT

en nombre de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020

NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020	DONT DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020 CO-DÉPOSÉES	DONT DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020 CO-DÉPOSÉES AVEC DES RESE	% DE DEMANDES DE BREVETS CO-DÉPOSÉES SUR L'ENSEMBLE DES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020 DE CHAQUE DÉPOSANT	% DE DEMANDES DE BREVETS CO-DÉPOSÉES AVEC DES ENTREPRISES SUR L'ENSEMBLE DES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020 DE CHAQUE DÉPOSANT	% DE DEMANDES DE BREVETS CO-DÉPOSÉES AVEC DES ENTREPRISES SUR L'ENSEMBLE DES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020 CO-DÉPOSÉES DE CHAQUE DÉPOSANT
GROUPE PSA ¹	1 239	41	28	3,3 %	2,3 %	68,3 %
SAFRAN	1 103	75	27	6,8 %	2,4 %	36,0 %
THALES	251	25	22	10,0 %	8,8 %	88,0 %
GROUPE ARKEMA	155	24	22	15,5 %	14,2 %	91,7 %
TOTAL	113	20	15	17,7 %	13,3 %	75,0 %
GROUPE RENAULT	483	119	13	24,6 %	2,7 %	10,9 %
ALSTOM	115	10	8	8,7 %	7,0 %	80,0 %
SUPERGRID INSTITUTE*	14	8	8	57,1 %	57,1 %	100,0 %
ORANGE	215	13	7	6,0 %	3,3 %	53,8 %
MICHELIN	285	8	7	2,8 %	2,5 %	87,5 %

Note : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe. Une demande de brevet issue d'une collaboration recherche/industrie est une demande de brevet avec au moins un déposant établissement de Recherche, d'Enseignement Supérieur ou établissement de l'État avec au moins un déposant étant une entreprise (grande entreprise ou ETI ou PME). Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir *infra*. Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI. L'adresse prise en compte est celle des déposants. Une petite et moyenne entreprise (PME) est une entreprise qui a moins de 250 salariés, et qui a un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

Notes de lecture : 3,3 % (soit 41/1 239) des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 émanant du Groupe PSA sont co-déposées. 2,3 % (soit 28/1 239) des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 émanant du Groupe PSA sont co-déposées avec au moins un déposant établissement de Recherche, d'Enseignement Supérieur ou établissement de l'État. 68,3 % (soit 28/41) des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 co-déposées émanant du Groupe PSA sont co-déposées avec au moins un déposant établissement de Recherche, d'Enseignement Supérieur ou établissement de l'État.

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

¹ Consolidé incluant FAURECIA.

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021

DATA inpi

En 2020, les 10 principales entreprises qui ont co-déposé des demandes de brevets avec des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État sont **essentiellement de grandes entreprises** :

- **Le Groupe PSA**, troisième l'an dernier, **passé en tête** avec 28 demandes de brevets réalisées en co-dépôt (contre 17 en 2019) suite à une collaboration recherche/industrie avec principalement le CNRS, l'université de Bordeaux, l'institut polytechnique de Bordeaux et l'Institut Mines Télécom.

- **Safran**, premier l'an dernier, **recule en deuxième position** avec 27 demandes de brevets réalisées en co-dépôt (contre 42 l'an dernier) suite à une collaboration recherche/industrie avec principalement le CNRS et le CEA.
- arrivent ensuite **en troisième position à égalité Thalès et le Groupe Arkema**, respectivement 2^e et 5^e l'an dernier, avec 22 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 et réalisées en co-dépôt suite à une collaboration recherche/industrie (contre 32 et 14 demandes en 2019).

Une PME apparaît dans ce classement : Supergrid Institute (8 demandes de brevets), institut de recherche dans les réseaux électriques en courant continu à haute tension et 4^{ème} au classement PME, collabore principalement avec le CNRS.

L'intégralité de l'étude – dans laquelle figurent notamment les palmarès régionaux – est à découvrir **en cliquant ici**.

Méthodologie du palmarès

Ce palmarès est établi par l'INPI en comptabilisant le nombre de demandes de brevets par la voie nationale (c'est-à-dire auprès de l'INPI) publiées en 2020, ce qui correspond aux **demandes déposées entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 juin 2019**. Ce palmarès tient compte de la structure des groupes : il est établi en identifiant et regroupant les filiales appartenant à un seul groupe, en collaboration avec eux pour refléter au mieux la réalité. Contrairement à d'autres palmarès de brevets, tels que ceux de l'OEB ou de l'OMPI, tous les éventuels co-dépôts d'une demande de brevet sont pris en compte (et pas uniquement le déposant cité en premier lieu). L'adresse considérée dans ce palmarès est celle du déposant, et non celle de l'inventeur. Le but de ce palmarès est de traduire le plus précisément possible l'activité des entreprises en matière de dépôts de brevets auprès de l'INPI.



À PROPOS DE L'INPI

Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. L'Institut accompagne tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en réalisations concrètes, leurs innovations en valeur. Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'INPI participe également activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises tout comme de la lutte anti-contrefaçon. Dépositaire de tous les titres de propriété industrielle déposés en France et des données du Registre National du Commerce et des Sociétés, l'INPI diffuse plus de 56,7 millions de données ouvertes, libres et réutilisables. L'INPI est désormais l'opérateur du guichet pour les formalités des entreprises (créations, modifications, cessations). Enfin, l'INPI est en charge de l'homologation des indications géographiques artisanales et industrielles.

inpi.fr – data.inpi.fr – guichet-entreprises.fr

Contacts presse

Amaria Lahmri | alahmri@inpi.fr | 01 56 65 81 81

Anne-Sophie Prusak | aprusak@inpi.fr | 01 56 65 85 80 | 06 60 69 54 17